

2017-05

DÉPARTEMENT DU LOT
MAIRIE DE CARNAC-ROUFFIAC

AR PREFECTURE

046-214600603-20170414-2017_05-BF
Regu le 21/04/2017

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 AVRIL 2017

Convocation le 10 avril 2017

L'an deux mil dix-sept, le quatorze avril, à dix neuf heures et cinquante minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Albert CASTADOT, Maire.

Étaient présents: Messieurs Albert CASTADOT, Jean-Pierre GEORGEON, Anthony HENRAS, Charles HENRAS, Laurent LAGARDE, Mathieu MOLINIÉ et Jean-Louis VENDRIES, Mesdames Jocelyne ANDRIEU, Catherine LESPIAU-HAUTESSERRE et Christelle SOUQUES-MIAN.

Était excusé: Monsieur Patrick AMAT qui donne procuration à Monsieur Jean-Pierre GEORGEON

Secrétaire de séance: Madame Catherine LESPIAU-HAUTESSERRE

TAUX DES TAXES

Monsieur Le Maire rappelle au Conseil Municipal les taux des taxes appliqués pour l'année 2016.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

-**DÉCIDE** de ne pas procéder à une augmentation des taux des taxes, ceux-ci restent donc inchangés, à savoir :

Taxe d'Habitation : 15.47%
Foncier non bâti : 163.50%
Foncier bâti : 20.21%

POUR: 11
CONTRE: 0
ABSTENTION: 0

A CARNAC-ROUFFIAC,
Le 14 avril 2017
Le Maire, Albert Castadot

Fait et délibéré en séance publique, les jour,
mois et an que dessus
Cet acte a été publié le 18/04/2017
Le Maire, Albert Castadot